

Je n'ai plus de contact avec mon père biologique, Seng-An UNG. Depuis le divorce de mes parents, mon beau-père Eric SAS participe, avec ma mère, aux frais d'entretien (loyer, dépenses scolaires, nourriture, etc).

ÉPOUX ou PÈRE

Prénoms Seng-An

Nom ⁽¹⁾ UNG

(1^{re} partie

2^{nde} partie

)⁽²⁾

(1^{re} partie

2^{nde} partie

)⁽³⁾

Né le 1er octobre 1957
à 00 heures 00
à Roang/Kompong Cham (Cambodge)

de ⁽²⁾ UNG SENG HAP

⁴ et de ⁽²⁾ KIM TRANG

⁷ Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n°

Né le 20 novembre 1963
à 00 heures 00
à Savannakhet (Laos)

de ⁽²⁾ PHOUTHAVONG
Khouane
et de ⁽²⁾ THONE

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n°

le ⁽³⁾

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁵⁾

le ⁽³⁾

Mentions marginales ⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁵⁾

Mariage célébré à
Aubervilliers
le 9 septembre 1997
Les futurs époux ont déclaré⁽⁶⁾

à 11 heures 00

qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage** n° 196
Mentions marginales ⁽⁴⁾

le 16 avril 2013



⁽¹⁾ Lorsque l'extrait est établi à partir de l'**acte de naissance**, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du.... »
⁽²⁾ Prénoms et nom du père et de la mère.

⁽³⁾ Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'**acte de mariage**.

⁽⁴⁾ Inscrites postérieurement à l'établissement du présent extrait

⁽⁵⁾ Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à »

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 1175

Le 24 août 1999

à 21 heures 05

est né(e) (1) Eugenie Ngoc-Mai

UNG

(1^{re} partie)

2^{nde} partie

(2)

du sexe feminin à aujourd'hui
(C.S. S. Genes)

(2)

reconnu(e) (3)

par

Délivré conforme aux registres, le 16/04/2013

Mentions marginales (4)



Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... »

(2) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à heures

est né(e) (1)

(1^{re} partie)

2^{nde} partie

(2)

du sexe

à

(2)

reconnu(e) (3)

par

Délivré conforme aux registres, le 16/04/2013

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (4)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... »

(2) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... »

(3) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère », « par les père et mère ».

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

PREMIER ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 339

Le 23 janvier 1996
18 heures 15

à
est né(e)⁽¹⁾ Anthony Ngoc-Thanh
UNG

1^{re} partie

2^{nde} partie

)⁽²⁾

du sexe masculin à Paris 9^e

(2)

reconnu(e)⁽³⁾

par

25 AVR. 2013

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁴⁾

Le Fonctionnaire municipal
Sceau
délégué par le Maire,

C. CADIOU

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le
Mentions marginales⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... »
(2) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, nom) née le... à... »
(3) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas, « par le père », « par la mère », « par les père et mère ».
(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.



(1) **Époux ou Père**

Prénoms **Eric, Thierry**

Nom ⁽²⁾**SAS**

Né ⁽³⁾ le **24 octobre 1960**
à **22** heures **00**
à **Mouzon (Ardennes)**

Fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾**Longin, Emile SAS**

et de ⁽⁵⁾ **Jeanne, Eulalie LE RUDULIER**



(1) **Épouse ou Mère**

Prénoms **Phoukham**

Nom ⁽²⁾ **PHOUTHAVONG**

Née ⁽³⁾ le **20 novembre 1963**
à **11** heures **11**
à **Savannakhet (Laos)**

Fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾**Khouane PHOUTHAVONG**

et de ⁽⁵⁾ **THONE**

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n°

le ⁽⁶⁾
Mentions marginales ⁽⁷⁾

*L'officier de l'état civil
Sceau* ⁽⁸⁾

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance** n°

le ⁽⁶⁾
Mentions marginales ⁽⁷⁾

*L'officier de l'état civil
Sceau* ⁽⁸⁾

Mariage célébré à Le Coudray-Montceaux (Essonne)

le **19/09/2015**

Il a été déclaré ⁽⁹⁾

qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

à **14**

heures **30**

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage** n°

Mentions marginales ⁽⁷⁾

54

le **19 septembre 2015**

*L'officier de l'état civil
Sceau* ⁽⁸⁾

L'Adjoint délégué
Nic Gauthier

- (1) Écrire selon le cas « *Époux ou Père* » ou « *Épouse ou Mère* ».
 (2) En cas de double nom de famille, ajouter « *1^{re} partie : 2^{de} partie :* ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « *suivant déclaration conjointe en date du* ».
 (3) Écrire selon le cas « *Né* » ou « *Née* ».
 (4) Écrire selon le cas « *Fils* » ou « *Fille* ».
- (5) Prénoms et NOM des Parents.
 (6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
 (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
 (8) Compléter ainsi la formule « *qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage* » ou « *qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à...* ».